

GUIDE DES DÉCHETTERIES

À L'USAGE DES PROFESSIONNELS

Pour tout renseignement :



04 75 39 06 99



www.sictoba.fr

Retrouvez le règlement dans son intégralité sur notre site Internet.



sictoba

LES DÉCHETTERIES ET AIRES DE DÉPÔTS DES DÉCHETS VERTS

Vous devez ouvrir un espace professionnel en vous inscrivant sur www.sictoba.fr

Suite à votre inscription, vous obtiendrez un QR Code d'identification. Vous disposerez d'un seul QR Code par entreprise qui vous permettra de déposer au maximum 4m³ de déchets/jour pour l'ensemble de nos installations.

Dans le cas où les volumes de vos apports compromettent le fonctionnement du service, le gardien pourra refuser votre dépôt.

En déchetteries et sur les aires de dépôts des déchets verts

À l'entrée du site, vous devrez présenter votre QR Code au gardien de déchetterie. Une fois identifié, vous devrez déclarer le volume et la nature des déchets déposés. Le gardien saisira un bon de dépôt que vous devrez signer. Vous pourrez retrouver l'ensemble de vos dépôts sur votre espace. Cela vous permettra de justifier de l'élimination de vos déchets dans les filières dédiées auprès des services de l'État.

Coût du service

La plateforme de paiement sera prochainement en service. Nous vous informerons de son ouverture. Le paiement du service se fera via votre espace professionnel. Vous devrez créditer votre compte avant de vous rendre sur nos installations. Si votre compte n'est pas crédité le gardien refusera le dépôt.

	Professionnel domicilié sur le territoire du SICTOBA	Professionnel domicilié hors du territoire du SICTOBA	Communautés de communes et communes adhérentes
Déchetteries	Non payant	50 €/m ³ (facturation minimum à 0,5 m ³)	Non payant
Aires de dépôts des déchets verts	Broyat : 5 €/m ³ Déchets verts : 8 €/m ³ (facturation minimum à 0,5 m ³)	Broyat : 5 €/m ³ Déchets verts : 8 €/m ³ (facturation minimum à 0,5 m ³)	Non payant

Pour vous aider à trier, vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des déchets acceptés et refusés en déchetterie.

DÉCHETS ACCEPTÉS

- MÉTAUX
- BOIS NON TRAITÉS
- BOIS TRAITÉS
- CARTONS (PLIÉS)
- BATTERIES
- POLYSTYRÈNE BLANC ET PROPRE
- MOBILIER - ÉCOMAISON
- FILMS ÉTIRABLES
- DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)
- VÊTEMENTS, CHAUSSURES, ACCESSOIRES ET LINGES DE MAISON (À conditionner en sac poubelle de 30L)
- ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE (ABJ)
- ARTICLES DE SPORTS ET LOISIRS (ASL)
- JOUETS
- CERTAINS DÉCHETS CHIMIQUES (se renseigner auprès du gardien)

DÉCHETS REFUSÉS

- DÉBLAIS / GRAVATS
- CERTAINS DÉCHETS CHIMIQUES (se renseigner auprès du gardien)
- PNEUS
- HUILE DE VIDANGE
- HUILE DE FRITURE
- BOUTEILLE DE GAZ
- VÉGÉTAUX
- AMIANTE
- DÉCHETS RADIOACTIFS
- DÉCHETS EXPLOSIFS
- CADAVRES D'ANIMAUX
- DÉCHETS DE LA FILIÈRE AGRICOLE (ADIVALOR)
- EXTINCTEURS
- ...

LES AIRES DE DÉPÔTS DES DÉCHETS VERTS

Sur les aires de dépôts des déchets verts sont acceptés les tailles, les tontes et branchages dont le diamètre est inférieur à 10 centimètres. Les dépôts sont limités à 4m³/jour.

LE RÔLE DES DÉCHETTERIES

La déchetterie est un lieu clos et gardienné où les usagers peuvent déposer leurs déchets occasionnels. Le SICTOBA accueille chaque année sur ses déchetteries 100 000 usagers et traite 10 000 tonnes de déchets.

En déchetterie, le tri est complexe : il est fonction soit de la nature des déchets (cartons, ferrailles, déchets électriques et électroniques ...) soit de la filière de traitement (Éco Maison, Articles de Sports et de Loisirs...). Aujourd'hui il existe plus de 30 filières de tri différentes.

La déchetterie est un haut lieu du recyclage puisque 86% des déchets qui y sont déposés sont recyclés.

Les déchetteries et aires de dépôts des déchets verts du SICTOBA sont des services publics dédiés aux particuliers.

Toutefois, afin de faciliter le traitement des déchets issus de la filière professionnelle, le SICTOBA autorise le dépôt des professionnels sous conditions.